

1

( N° 107 bis. )

---

Chambre des Représentans.

---

## Errata du N° 107.

---

A la page 5, ligne 32, au lieu de *comptée*, lisez : *compté*.

Même page, dernière ligne, au lieu de *établissemens*, lisez : *établissements*.

A la page 11, ligne 18, au lieu de 784, lisez : 684.

---